



**CENTRE
SUD**

Document
de recherche
Juillet 2014

51

LES OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT DANS LE SYSTÈME ÉCONOMIQUE MONDIAL

Manuel F. Montes



DOCUMENT DE RECHERCHE

51

LES OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT DANS LE SYSTÈME ÉCONOMIQUE MONDIAL ¹

Manuel F. Montes*

CENTRE SUD

JUILLET 2014

¹ L'auteur assume l'entière responsabilité des données, analyses et opinions de ce document, qui ne doivent pas nécessairement être associées au Centre Sud. Ce document est une version rééditée et révisée d'une étude plus longue, Montes (2013b) « Obstacles to Development in the International Economic Architecture », réalisée pour le compte de l'Oversea Development Institute (ODI). L'auteur exprime sa gratitude à l'ODI pour les commentaires et suggestions sur le document original et à Intisar Islam pour son aide dans les recherches.

* Conseiller principal dans les domaines de la finance et du développement au Centre Sud, Genève (Suisse).

LE CENTRE SUD

En août 1995, le Centre Sud est devenu une organisation intergouvernementale permanente de pays en développement. Le Centre jouit d'une pleine indépendance intellectuelle dans la poursuite de ses objectifs, qui sont de promouvoir la solidarité entre pays du Sud, la coopération Sud-Sud et la participation coordonnée des pays en développement aux forums internationaux. Il prépare, publie et distribue des documents d'information, des analyses stratégiques et des recommandations sur les questions économiques, sociales et politiques internationales concernant les pays du Sud.

Le Centre Sud bénéficie du soutien et de la coopération des gouvernements des pays du Sud et il collabore régulièrement avec le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77 et de la Chine. Ses études et prises de position sont établies en faisant appel aux capacités techniques et intellectuelles des gouvernements et des institutions du Sud, ainsi que des citoyens de ces pays. Les sessions de travail en groupe et de larges consultations impliquant les spécialistes des diverses régions du Sud, et parfois également du Nord, permettent d'étudier les problèmes courants dans le Sud, ainsi que de partager les expériences et les connaissances.

NOTE

Les lecteurs sont encouragés à citer ou à reproduire le contenu du présent document de recherche pour leur usage personnel. Cependant, nous leur demandons de bien mentionner le Centre Sud comme source et d'envoyer au Centre Sud une copie de la publication dans laquelle apparaît la reproduction ou citation.

Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que le ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du Centre Sud ou de ses États membres. Toute erreur ou omission qui pourrait être rencontrée relève de la seule responsabilité du ou des auteurs.

Centre Sud
Ch. du Champ d'Anier 17
POB 228, 1211 Genève 19
Suisse
Tél. (41) 022 791 80 50
Fax (41) 022 798 85 31
south@southcentre.int
www.southcentre.int

TABLE DES MATIÈRES

I.	LES OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT RÉSULTANT DU SYSTÈME INTERNATIONAL.....	3
II.	DÉPENDANCE AUX PRODUITS DE BASE ET INSTABILITÉ COMMERCIALE ET FINANCIÈRE	5
III.	ATTÉNUATION DES CONSÉQUENCES DES DÉFICITS ET DE L'INSTABILITÉ EXTÉRIEURS	12
III.1.	Produits de base.....	12
III.2.	Commerce	13
III.3.	Mouvements financiers	15
i.	<i>Prévention des crises</i>	15
ii.	<i>Solutions aux crises financières</i>	17
IV.	RÉTABLISSEMENT DE LA MARGE D'ACTION NATIONALE	18
IV.1.	Engagements internationaux	19
IV.2.	Nature et degré de l'ouverture économique	21
V.	RESPONSABILITÉ DES MÉCANISMES INTERNATIONAUX DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT	23
V.1.	Adaptation du système de voix et de représentation à la structure économique mondiale ...	23
V.2.	Responsabilisation et représentation.....	25
V.3.	Coopération Sud-Sud et coopération régionale	26
VI.	CONCLUSION.....	28
	BIBLIOGRAPHIE.....	30

I. LES OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT RÉSULTANT DU SYSTÈME INTERNATIONAL

À une période d'intenses discussions politiques au sein de la communauté internationale concernant la suite à donner aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) après 2015 et la mise au point des Objectifs de développement durable (ODD), à la demande de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), il est opportun de se demander si le développement est avant tout une question d'efforts individuels de la part des États-nations ou s'il y a, dans le système économique international, des éléments qui peuvent fortement entraver les initiatives nationales pour le développement. Si de tels obstacles existent, il est important d'en tenir compte dans les ODD et le Programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015 afin de pouvoir les réduire ou les éliminer.

Vu le nombre limité de pays ayant réussi à se développer depuis les années 1950, un débat s'est ouvert pour savoir si la réussite de ces pays tenait à leur capacité à surmonter des obstacles internationaux au développement. Nous n'avons pas pour but, dans cette étude, de prendre position sur cette question, mais d'évaluer plusieurs attributs du système international, afin de déterminer dans quelle mesure ils sont propices à l'investissement à long terme nécessaire pour diversifier l'économie.

Industrialisation par substitution aux importations, besoins fondamentaux, ajustement structurel, consensus de Washington, OMD : la littérature sur le développement contient de nombreux termes issus des théories antérieures. Chacune d'entre elles visait à combler les faiblesses ou les lacunes ressenties comme telles dans la théorie qui la précédait. Comme le montrent les ODD, la plus récente se base sur l'idée que le développement repose sur l'élimination de la pauvreté.

Dans la présente étude, nous partons du principe que l'élimination de la pauvreté est une vision potentiellement trompeuse et trop restrictive du développement. Il s'agit certes d'un des objectifs du développement, mais celui-ci ne peut être atteint de manière permanente qu'à condition qu'une grande partie de la population passe d'un emploi traditionnel de subsistance à un emploi productif moderne. En associant la réduction de la pauvreté au développement, la communauté des donateurs a développé un sentiment de fierté pour son rôle dans la politique économique des pays en développement. Ce rôle peut toutefois débarrasser les pays donateurs de leur responsabilité de contribuer au maintien d'un environnement international propice au développement dans les domaines du commerce, de la finance, des ressources humaines et de la technologie. Dans le cadre des OMD, ces questions sont regroupées dans l'objectif 8, sous le titre « Partenariat mondial pour le développement », dans un ensemble de cibles très sélectives et imprécises².

Le développement n'implique pas seulement une amélioration du niveau de revenu, de nutrition, d'instruction et de santé, mais aussi et surtout une augmentation de la productivité et des capacités, qui n'est possible qu'à l'aide de transformations structurelles de l'économie. Dans la plupart des sociétés, de telles transformations ont été « associées à un exode rural et à une constante réaffectation de la main-d'œuvre au sein de l'économie urbaine vers des activités à plus forte productivité » (CNUCED, 2011, p. 15). Ces transformations ne peuvent avoir lieu que si des investissements importants et durables sont réalisés sur plusieurs dizaines

² Voir ONU (2013) ainsi que les rapports précédents de cette publication annuelle qui ont tenté d'interpréter les objectifs et de suivre les progrès réalisés dans le cadre de l'OMD 8.

d'années dans de nouvelles activités et de nouveaux produits, et pas seulement dans des programmes contre la pauvreté.

Des obstacles au développement surgissent lorsque le système économique international n'est pas favorable à l'investissement dans de nouvelles activités économiques intensifiant la productivité. L'instabilité de l'aide est un exemple d'obstacle extérieur qui a eu des effets particulièrement négatifs sur les résultats macroéconomiques et sur l'investissement national (Kharas, 2008). Dans le chapitre II de cette étude, intitulé « Dépendance aux produits de base et instabilité commerciale et financière », nous décrivons les mécanismes qui rendent le système international défavorable à l'investissement dans de nouvelles activités économiques intensifiant la productivité. Nous présentons la manière dont certains modes d'interaction économique entre les pays en développement et le système international minent l'investissement dans ce type d'activités. Nous mettons notamment en lumière des évolutions récentes montrant que la structure des exportations a perdu en diversité dans de nombreux pays, ce qui indique que l'investissement porte plutôt sur les secteurs traditionnels que sur de nouvelles activités.

Dans les chapitres suivants nous classons les obstacles en trois catégories principales selon leur nature : 1) atténuation des conséquences des déficits de l'instabilité extérieurs, 2) rétablissement de la marge d'action nationale et 3) responsabilité des mécanismes internationaux de gouvernance en matière de développement. Dans les chapitres III, IV et V qui abordent la manière dont le système international freine ou inhibe l'investissement dans de nouvelles activités économiques intensifiant la productivité, nous étudions ces obstacles en termes d'institutions défectueuses, de mécanismes manquants ou de frein à la politique intérieure qui peuvent être surmontés au moyen de transformations du système économique international. Certains de ces obstacles sont des *travaux inachevés*, généralement des réformes considérées, de manière générale, comme nécessaires par le système international, mais qui n'ont pas été mises en œuvre à cause de conflits d'intérêts très forts. D'autres, comme la diminution de la marge d'action des États, pourraient résulter de l'effet cumulatif des vastes réformes de libéralisation survenues après les crises de la dette des dernières décennies, qui, avec le recul, semblent avoir été peu judicieuses. Par exemple, la crise financière de 2007-2008, qui a touché principalement les pays développés avant de se propager à l'économie mondiale, montre bien qu'il n'est pas réaliste de penser que les marchés financiers privés laissés à eux-mêmes facilitent par nature les investissements à long terme. La diminution de la marge d'action des pays en développement a réduit leur capacité à exploiter et à canaliser les opérations des marchés privés en vue de réaliser les objectifs nationaux de développement. Nous donnons plus de précisions dans les différents chapitres.

Des investissements en capital et en technologie sont nécessaires pour réduire l'écart de productivité colossal entre les pays en développement et les pays développés qui caractérise l'économie mondiale. En 2008, le ratio du revenu national brut (RNB) par travailleur dans les pays les moins avancés (PMA) par rapport au RNB des pays de l'Organisation de coopération et de développement (OCDE) était de 22 à 1 en faveur des pays de l'OCDE (CNUCED 2010, p. 275). Ce déséquilibre est aujourd'hui cinq fois plus marqué qu'il ne l'était à l'aube du développement capitaliste : au XIX^e siècle, avec les Pays-Bas et le Royaume-Uni comme pays les plus riches, et la Finlande et le Japon comme pays les plus pauvres, l'écart de productivité se situait entre 2 à 1 et 4 à 1 seulement (Chang, 2003).

II. DÉPENDANCE AUX PRODUITS DE BASE ET INSTABILITÉ COMMERCIALE ET FINANCIÈRE

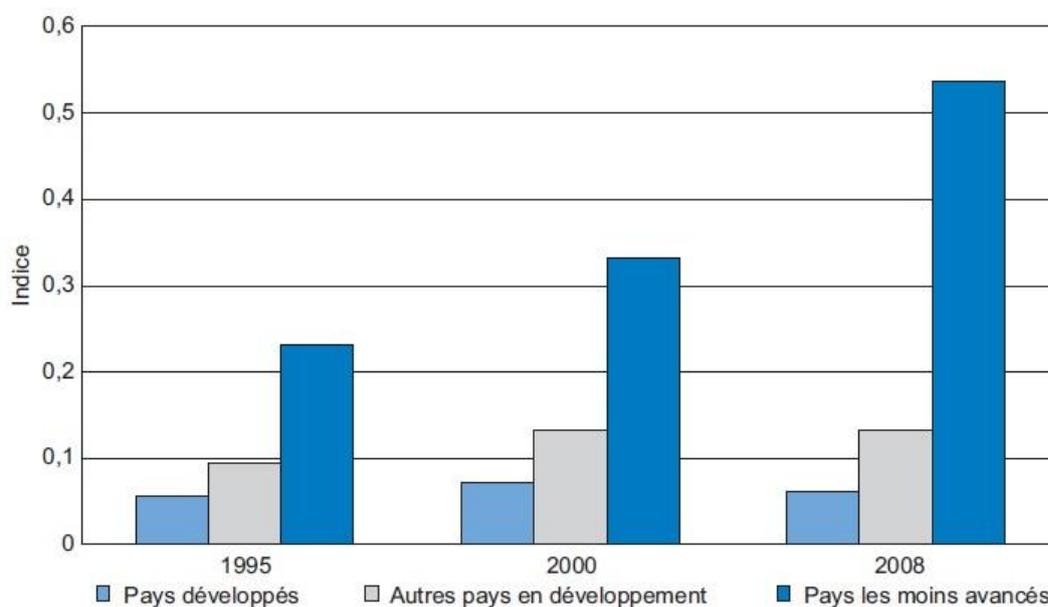
Le système économique international ne dispose pas de mécanismes fondamentaux destinés à apporter sur le long terme les ressources stables nécessaires aux pays en développement pour renforcer leurs capacités. Cette lacune est partiellement abordée dans l'OMD 8, aussi incomplet soit-il, et dans de nombreux accords internationaux plus anciens, comme le Consensus de Monterrey (ONU, 2003).

La dépendance aux exportations de produits de base entretient l'écart de productivité entre les pays développés et les pays en développement. L'abondance de liquidités au niveau mondial et les déséquilibres commerciaux grandissants ont provoqué, dans les années 2000, la flambée des prix des produits de base qui a profité à de nombreux pays en développement, PMA inclus. Par le passé, toutes les phases d'expansion des liquidités mondiales se sont soldées par de graves crises économiques dans les pays en développement (Akyüz, 2012a). La dernière flambée des prix des produits de base n'a pas conduit à une amélioration durable de l'équilibre macroéconomique, surtout dans les pays à faible revenu. Alors que, dans les années 2000, les PMA affichaient un taux de croissance record, inégalé depuis les années 1970, le produit intérieur brut (PIB) de plus d'un quart d'entre eux a diminué ou peu progressé durant la phase d'expansion économique mondiale de 2002-2007 (CNUCED, 2010). Même dans la région d'Amérique latine à revenu moyen, Izquierdo et al. (2007) ne pointent qu'une amélioration structurelle minime de l'équilibre budgétaire et du solde des transactions courantes.

Les précédentes phases de flambée des prix des produits de base n'avaient pas non plus occasionné de changements structurels dans les PMA. D'après la CNUCED (2009, p. 161), la part du secteur manufacturier dans le PIB a augmenté de moins de deux points de pourcentage dans l'ensemble des PMA entre les années 1970 et l'année 1997, une période marquée par plusieurs cycles de flambée des prix des produits de base et d'expansion des liquidités à l'échelle mondiale. Pendant cette même période, dans les PMA africains et à Haïti, la part du secteur manufacturier est passée de 11 % à 8 % du PIB.

Dans les années 1980, les pays en développement ont procédé à une vaste libéralisation de leur commerce. La CNUCED (2010, p. 275) a remarqué que certains PMA avaient des régimes commerciaux plus ouverts que d'autres pays en développement, voire aussi ouverts que ceux de certains pays développés. Ces politiques avaient pour but de faciliter la diversification économique mais, contrairement aux résultats escomptés, les vastes opérations de libéralisation du commerce se sont accompagnées d'une plus grande concentration des exportations (graphique 1).

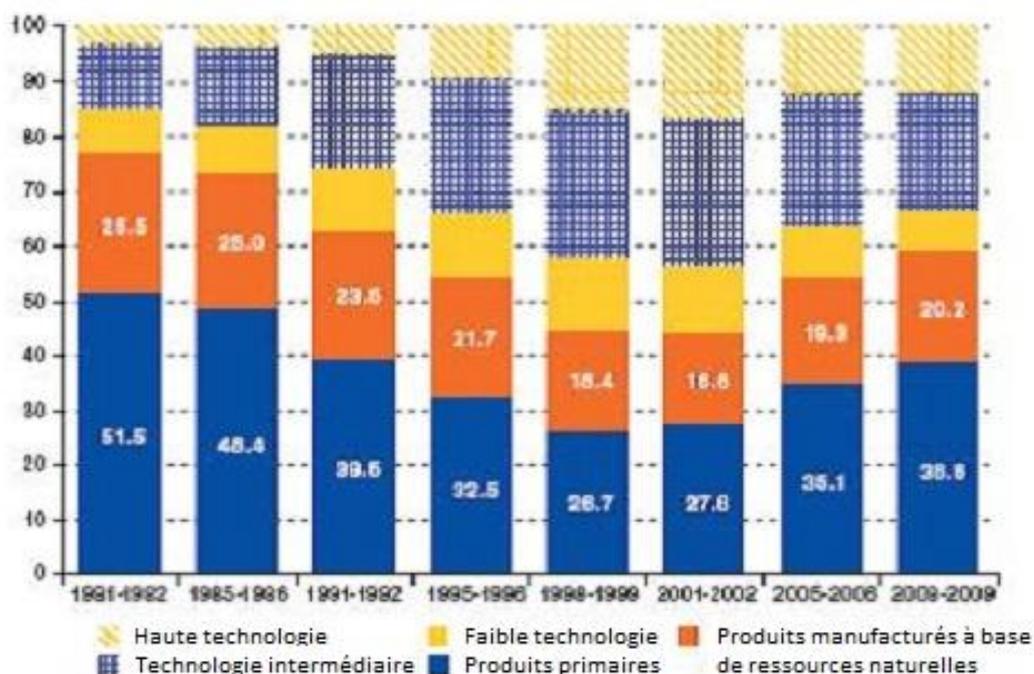
Graphique 1 : Concentration des exportations
(indices de concentration)



Source : CNUCED, 2010, p. 46, graphique 8.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, le phénomène de la *reprimarización*, c'est-à-dire du retour à la dépendance vis-à-vis des exportations de matières premières, est manifeste (graphique 2).

Graphique 2 : Structure des exportations, Amérique latine et Caraïbes depuis 1980
(pourcentage de la valeur totale)

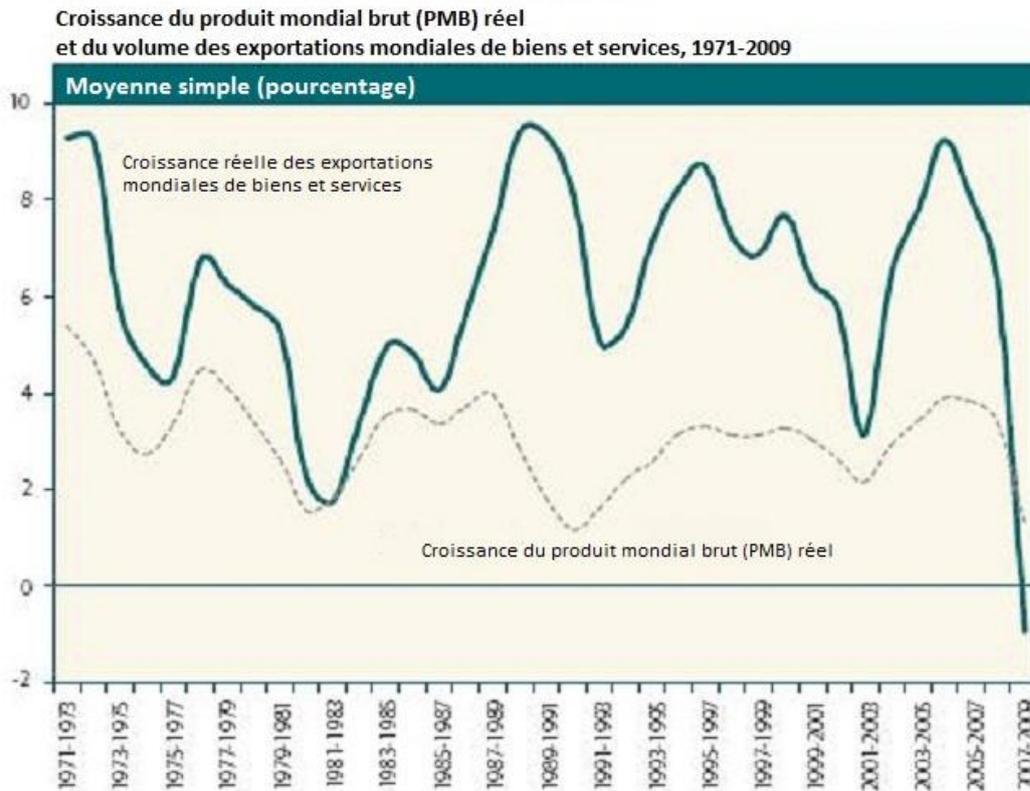


Source : Table II. 12, CEPALC, 2010, p. 74.

À partir d'une analyse des principales interruptions du processus de croissance dans le monde en développement, Ocampo et Parra (2006) soutiennent que l'instabilité macroéconomique s'explique avant tout par des bouleversements commerciaux et financiers extérieurs découlant des résultats et des politiques économiques des pays développés. Les plus petites économies sont davantage exposées aux effondrements de la croissance (Ros, 2005) ; en outre, les bouleversements extérieurs représentent une plus grande part de la taille économique qu'ils ont atteinte. Des modifications des conditions extérieures entraînent des opérations désordonnées de restructuration de la dette, des ajustements déstabilisant la balance des paiements, de multiples faillites d'entreprises privées, des conflits sociaux et d'importants changements institutionnels et politiques, ainsi que l'adoption de politiques expérimentales, le tout renforçant ces interruptions du processus de croissance. Pour Ocampo et Parra (2006), les années 1950 et le début des années 1960 étaient en quelque sorte l'*âge d'or* du développement, durant lequel l'incidence des crises économiques internationales était très faible.

Le commerce international est une source majeure d'instabilité. Le graphique 3 illustre les principales fluctuations qui ont accompagné la croissance du commerce mondial depuis les années 1970, auxquelles les pays en développement, de plus en plus rattachés à l'économie mondiale, doivent s'adapter. Il montre également que ces fluctuations coïncident avec les variations du taux de croissance mondial, auquel les pays développés contribuaient encore en grande partie durant la période étudiée, bien que leur amplitude soit plus grande. Ces chocs commerciaux ont été accentués par le financement induit, surtout en Amérique latine après la libéralisation du compte de capital (ONU, 2008, p. viii-x).

Graphique 3 : Taux de croissance du commerce mondial et du PIB mondial

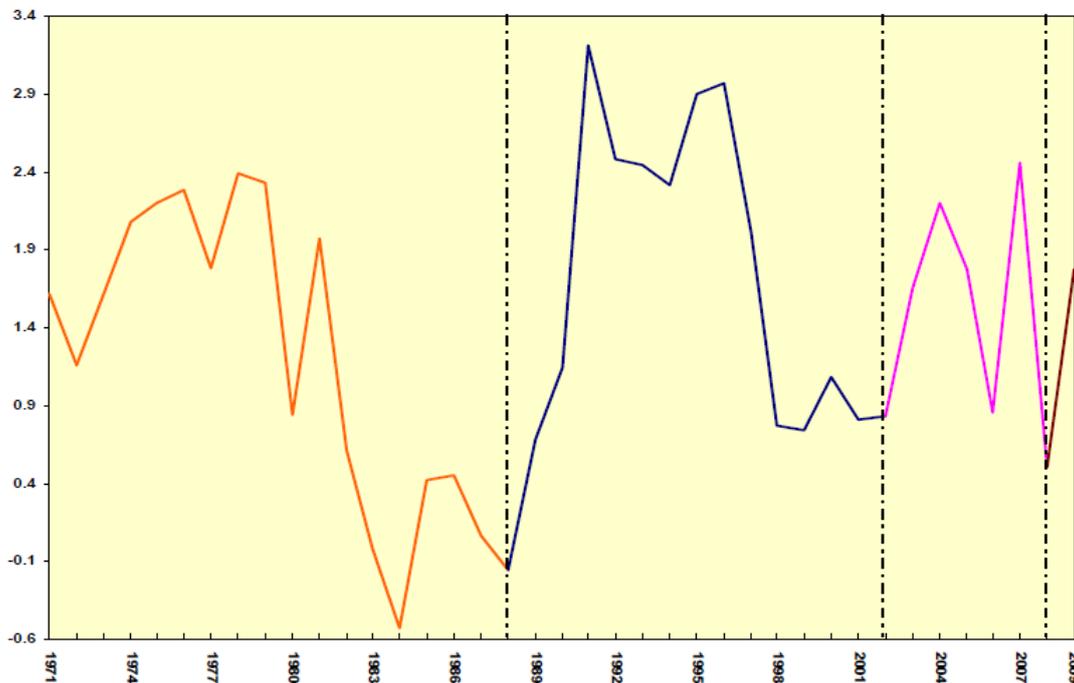


Source : ONU (2010), Figure IV. 1, p. 83

Dans les PMA, qui dépendent davantage des exportations, la volatilité du prix des produits de base a des conséquences importantes sur l'investissement et la croissance (CNUCED, 2010, p. 300). Il faut également souligner que l'instabilité de l'aide et du financement est un facteur-clé de leurs crises de la dette extérieure. L'aide est aussi volatile que les mouvements de capitaux privés et l'instabilité s'accroît avec la dépendance (Akyüz, 2008, p. 15-16; ONU, 2005, chapitre IV). Kharas (2008) indique que l'instabilité de l'aide, liée à l'instabilité macroéconomique, entraîne des pertes colossales de l'ordre de 15 % à 20 % du montant total d'aide perçu, ce qui représente environ 1,9 % du PIB du bénéficiaire moyen. Akyüz (2008, p. 16) explique que l'aide est en général plus volatile que la production ou les recettes budgétaires, citant les études de Robe et Pallage (2001) réalisées pour le compte du Fonds monétaire international (FMI) pour ce qui est de l'instabilité et du caractère procyclique de la production (surtout dans les pays africains) et Bulif et Hamann (2003), Bulif et Lane (2004) et Hill (2005) pour ce qui est des recettes budgétaires.

L'instabilité des mouvements financiers privés vers les pays en développement est une autre source majeure d'instabilité extérieure pour les pays en développement. Le graphique 4 illustre trois cycles d'expansion et de récession, mesurés sur la base des mouvements de capitaux privés vers les pays en développement. Le premier a débouché sur la crise de la dette mexicaine de 1982, le deuxième sur la crise financière asiatique de 1997 et le troisième sur la faillite de Lehman Brothers en 2008.

Graphique 4: Flux nets de capitaux privés vers les pays en développement
(pourcentage du PIB)



Source : Akyüz (2012a), Figure 2. p. 68.

Depuis la crise financière asiatique de 1997, les principaux pays émergents ont accumulé des réserves de change pour se prémunir contre la volatilité des mouvements de portefeuilles privés en achetant des actifs financiers de pays développés à l'aide de leurs recettes d'exportation (dans le cas des exportateurs nets) ou en réalisant des emprunts à l'étranger (dans le cas des importateurs nets). Ces *investissements* dans des actifs financiers de pays développés limitent les capacités des pays en développement à mettre en place des politiques anticycliques et à renforcer leurs secteurs financiers nationaux. Ils représentent également un coût d'opportunité en termes de renonciation au financement destiné à l'investissement intérieur. Ce mécanisme a créé une situation paradoxale : juste avant la crise de 2007-2008, les autorités des pays en développement étaient d'importants investisseurs nets des pays développés (ONU, 2010).

Il est important de souligner que l'instabilité macroéconomique et les crises périodiques ont des effets durables sur la croissance et l'emploi dans les pays en développement, contrairement aux pays développés. Le graphique 5 illustre le cas de la Turquie, mais la situation est similaire au Brésil, en Chine, en Indonésie et en Malaisie (ONU 2010, Chapitre V). L'instabilité de la croissance et l'instabilité de l'investissement sont étroitement liées et entravent les initiatives visant à stimuler l'investissement privé durable. Les crises déstabilisent aussi les bilans du secteur public.

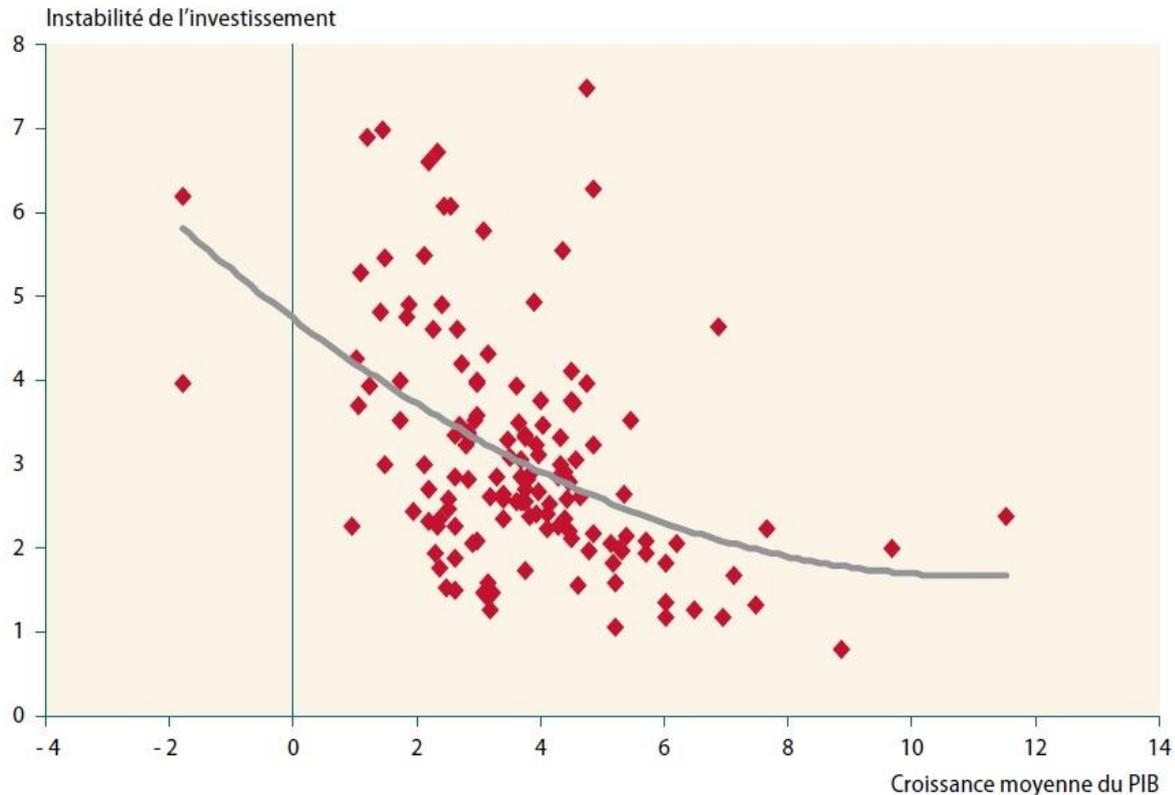
Graphique 5 : Effets à moyen terme des crises sur l'emploi en Turquie



Source : ONU (2010), Figure IV. 4, p. 34.

L'instabilité de l'investissement suit de près la variabilité du taux de croissance du PIB (graphique 6). Dans les pays à revenu intermédiaire, où l'investissement privé a davantage de conséquences macroéconomiques, le lien de causalité peut fonctionner dans les deux sens, l'investissement privé étant déterminé soit par l'instabilité du financement, soit par la cyclicité de la croissance elle-même. Dans les pays à revenu intermédiaire et les PMA, la responsabilité des gouvernements quant à la situation macroéconomique est plus grande. L'instabilité des dépenses publiques, qu'il s'agisse des dépenses courantes ou des investissements en infrastructures découlant de l'évolution des prix des produits de base et de l'instabilité de l'aide publique au développement (APD), est une des causes de l'instabilité de l'investissement.

Graphique 6 : Croissance du PIB et instabilité de l'investissement entre les pays en développement, 1971-2000



Note : la volatilité de l'investissement se mesure par le coefficient de variation de la formation brute de capital fixe (écart type divisé par la moyenne). Le taux de croissance moyen du PIB est exprimé en pourcentage.

Source : ONU (2010), Figure VI, p. 124.

À partir de cette brève étude, les obstacles aux objectifs de développement découlant du système économique international peuvent être résumés comme suit :

1. Le développement ne peut se concevoir sans un investissement conséquent et à long terme dans de nouvelles activités et sans l'implication de grands groupes de la population dans ces activités.
2. Les effets du commerce international et du secteur financier et les politiques pratiquées dans ces domaines ont miné la stabilité macroéconomique des pays en développement. Les crises cycliques provoquées par l'économie internationale ont entravé la réalisation des investissements nécessaires.
3. Deux éléments seront indispensables à la mise en place d'un environnement favorable à l'investissement à long terme dans les pays en développement : 1) la réforme des mécanismes internationaux incluant, éventuellement, l'introduction de mécanismes actuellement manquants et 2) la capacité des pays en développement à réduire les influences internationales négatives et à s'y soustraire.

III. ATTÉNUATION DES CONSÉQUENCES DES DÉFICITS ET DE L'INSTABILITÉ EXTÉRIEURS

L'instabilité du commerce et du financement provenant de l'économie internationale a de lourdes conséquences sur l'investissement et sur la stabilité de la croissance dans les pays en développement. Dans ce chapitre nous examinerons plusieurs propositions visant à atténuer ces effets. Il existe trois types de sources d'instabilité pour les pays en développement : 1) les produits de base, 2) le commerce et 3) le financement extérieur, APD et mouvements de capitaux privés inclus. Il s'agit des principales sources d'instabilité macroéconomique dans les pays en développement.

III.1. Produits de base

Les pays en développement peuvent être classés dans plusieurs catégories selon leurs besoins en produits de base et s'ils sont importateurs ou exportateurs de ces produits.

Dans le cas des denrées alimentaires comme produits de base faisant l'objet d'échanges internationaux, les principaux problèmes sont les suivants (Khor, 2012 ; Centre Sud, 2007 ; FAO, 2010) :

- 1) L'insuffisance de l'investissement dans la production alimentaire et dans les zones rurales depuis des dizaines d'années, qui a donné lieu à une survalorisation du commerce extérieur pour subvenir aux besoins alimentaires nationaux et à de faibles retours sur investissement prévus en raison des subventions agricoles qui subsistent dans les pays développés ;
- 2) La transition, subventionnée par les États, vers la production de biocarburant depuis le début des années 2000, qui a eu pour effet de réduire les capacités de production alimentaire ;
- 3) La dépendance de plus en plus forte à la situation des marchés financiers pour déterminer les prix internationaux des produits alimentaires de base.

Dans les secteurs du pétrole, des minéraux et des métaux, la question des phases de flambée et d'effondrement des prix des produits de base et la différenciation entre l'évolution à court terme et à long terme sont particulièrement importants (Erten et Ocampo, 2012). Les marchés financiers aussi contribuent fortement à la volatilité des prix dans ces secteurs.

Les cycles de hausses et de baisses des prix des produits de base ont de lourdes conséquences, en termes macroéconomiques et d'investissement, sur les exportateurs qui dépendent de ces produits. Un effondrement des prix (ou une augmentation des prix des produits alimentaires et de l'énergie) pousse les exportateurs de ces biens (ou les importateurs nets de denrées alimentaires et d'énergie) à contracter des emprunts extérieurs. En 1963, le FMI a mis au point une facilité de financement compensatoire visant à fournir un financement non concessionnel durant les périodes de baisse des prix des produits de base, remboursable une fois les prix rétablis. En tant que mécanisme spécial le plus important du FMI, il représentait un quart de l'ensemble des crédits octroyés entre 1976 et 1985 (Kumar, 1988).

Dans les années 1990, le financement compensatoire non concessionnel accordé par le FMI en cas de bouleversements purement extérieurs était de moins en moins compatible avec

les programmes d'ajustement structurel (PAS) et les programmes visant à réformer les politiques de réduction de la pauvreté et de développement. En 1998, le mécanisme du FMI a été intégré aux mécanismes de financement des programmes de réduction de la pauvreté et est ainsi devenu un financement concessionnel portant intérêts, une modalité peu adaptée à l'objectif recherché et coûteuse pour ses utilisateurs potentiels. Après le sommet du Groupe des Vingt (G20) en 2009, les règles ont été modifiées afin d'assouplir les conditions et de relever les limites d'accès. À l'heure actuelle, il manque toujours un mécanisme international stable et non concessionnel garantissant un financement compensatoire en cas de bouleversements extérieurs.

III.2. Commerce

Le taux de croissance du commerce mondial étant resté élevé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, Lewis (1979) avait dit, dans son discours d'acceptation du prix Nobel, qu'il serait raisonnable de miser sur une croissance basée sur les exportations. La plupart des pays en développement s'y sont attelés depuis le début des années 1980. Même si le volume des échanges est nettement plus élevé qu'à cette époque et que les pays en développement occupent désormais une place plus importante dans l'économie mondiale, seuls quelques-uns d'entre eux sont parvenus à modifier la structure de leurs liens avec l'économie mondiale pendant cette période d'intenses échanges commerciaux (comme le montrent aussi les graphiques 1 et 2 du chapitre précédent).

Dans certains pays, comme la Chine (dont la transition vers une croissance tirée par les exportations³ fait partie des réussites), on craint que ce modèle ne soit pas durable (Akyüz, 2012a) et qu'une réorientation vers la demande intérieure ne soit déjà indispensable. L'ironie veut que les taux de croissance sans précédent de la production et des recettes mentionnés par Lewis (1979) aient été atteints pendant la période de substitution des importations et de contrôles appliqués par l'État et autorisés au plan international sur les mouvements de capitaux privés. Dans la plupart des cas, la croissance économique tirée par les exportations n'a pas conduit au niveau de diversification économique requis dans le délai attendu.

Les accords de libre-échange (ALE) et les traités bilatéraux d'investissement (TBI) qui incluent la réduction des droits de douane, l'allègement de la réglementation étatique et le renforcement de la protection des droits de propriété intellectuelle et des droits des investisseurs constituent le système le plus dynamique en matière d'élaboration de la réglementation. Le processus de négociation des accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (UE) et le processus d'adhésion à ces accords représentent des enjeux grandissants. Les APE, qui ont été acceptés et sont progressivement mis en œuvre dans de nombreux pays des Caraïbes, imposent aux signataires de supprimer les droits de douane appliqués sur 80 % des échanges commerciaux en l'espace de 15 ans.

Les pays africains ont proposé de libéraliser 60 % des échanges sur 20 ans, une proposition que la Commission européenne a rejetée. Dans de nombreux pays d'Afrique, 50 % à 70 % des exportations vers l'UE « ne sont faites que d'un seul produit : le pétrole représente 90 pour cent des exportations du Nigéria ; l'or et les diamants, 96 pour cent des exportations du Botswana ; et le café 67 pour cent des exportations du Burundi » (Centre Sud, 2010, p. 5-6). Dans le cadre des conditions prévues par les APE en matière de droits de

³ Les exportations de la Chine vers les pays développés dépendent fortement des intrants importés d'autres pays en développement (Akyüz, 2012a). La demande intérieure de la Chine dépend moins des importations et pourrait avoir des conséquences sur les exportations des autres pays en développement.

douane, le défi, pour les pays africains, est de développer rapidement une industrie compétitive pour d'autres secteurs et d'autres produits en l'espace de 15 ans. Le danger d'un tel système est qu'il « enfermera les pays africains dans les schémas actuels de production, c'est-à-dire de faibles capacités de fabrication » (Centre Sud, 2010, p. 5).

La structure de l'ouverture économique devrait dépendre du niveau de développement, ce qui n'est pas le cas dans le paradigme actuel de libre-échange (Akyüz, 2009b). Un degré de non-réciprocité devrait être accepté afin que les pays puissent protéger certaines de leurs activités économiques de la concurrence extérieure jusqu'à ce qu'elles deviennent suffisamment compétitives. Pour ce faire, les droits de douane protégeant les importations d'équipement et d'autres intrants destinés à de nouvelles activités productives pourraient être faibles, voire nuls, alors que les droits de douane protégeant les activités en cours de développement pourraient être forts.

Les obligations contractées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) limitent la possibilité d'appliquer les politiques qui avaient traditionnellement été mises en place dans le cadre des transformations structurelles et du processus de rattrapage, ce qui, selon Chang (2003), revient à *tirer l'échelle* puisque les pays aujourd'hui développés avaient pu mettre en œuvre ces politiques pour leur propre développement.

Les disciplines imposées par l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) empêchent les membres de l'OMC de fixer des exigences relatives à la teneur en éléments d'origine nationale pour les investisseurs. Les droits définis dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), applicables au moyen de sanctions commerciales, entravent l'ingénierie inverse et d'autres activités visant à adapter les technologies étrangères aux conditions locales. De plus, la menace de sanctions commerciales sur des exportations-clefs décourage les initiatives qui testeraient les limites de ces restrictions, même lorsqu'il en résulterait une réduction potentielle du coût des importations ou des sorties de devises et/ou qu'elles favoriseraient la mise en place de nouvelles activités économiques.

Rien ne laisse entendre que les obligations contractées par les pays en développement, en échange de promesses qui n'ont pas été tenues, surtout pour ce qui est de l'élimination des subventions agricoles, puissent être modérées ou renégociées prochainement dans le cadre du Programme de Doha pour le développement. Aucun progrès n'a été réalisé à ce sujet lors de la Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Bali en décembre 2013.

Au vu de ces observations, il conviendra de tenir compte des éléments suivant pour redéfinir le régime du commerce international :

1. *Il existe un besoin urgent de réduire fortement, voire d'éliminer, les subventions dans les pays développés, car elles pénalisent le commerce des pays en développement. Les subventions agricoles en sont l'exemple le plus flagrant.*
2. *Le principe de non-réciprocité basé sur le niveau de développement doit être réintroduit et renforcé dans le domaine du commerce. Il s'agit d'une application du principe de responsabilité commune mais différenciée dans le domaine du commerce.*

Le défi principal consiste à réintroduire et à renforcer le principe de non-réciprocité en fonction du niveau de développement des pays, ce qui peut être fait de différentes manières.

La prolongation des périodes de transition est une solution bien connue. Malheureusement, les conditions d'adhésion ne tiennent que rarement compte du niveau de développement du pays candidat. De plus, les périodes de transition ont été définies en un nombre d'années fixe plutôt que sur la base du niveau de développement, comme l'illustre l'exemption faite aux PMA dans le domaine de la propriété intellectuelle. Les exemptions aux disciplines internationales, par exemple en matière d'environnement ou de recherche et développement (R-D), donnent un avantage aux pays développés, car ceux-ci ont plus de ressources et de capacités pour prendre de telles mesures. Le problème sous-jacent est que l'expansion du commerce international requiert une augmentation du nombre de pays capables de participer aux échanges sans que leur dette envers d'autres pays ne s'alourdisse. Il est essentiel de rétablir la latitude nécessaire aux pays en développement pour décider de leurs droits de douane.

Pour y parvenir dans le cadre d'une ouverture progressive du commerce sur le long terme, il faut revenir à d'anciennes méthodes consistant à mesurer l'ouverture en fonction des lignes tarifaires moyennes. Ainsi, les pays pourront relever ou abaisser leurs droits de douane en fonction des industries qu'ils veulent promouvoir dans une phase précise de leur développement. Les stratégies actuelles consistant à définir un pourcentage des lignes tarifaires qui doivent être soit consolidées soit réduites à zéro dans un laps de temps déterminé vont à l'encontre du développement ou nécessitent d'importantes capacités des autorités publiques pour mener une action sectorielle en faveur du développement dans les plus brefs délais si le pays ne veut pas se retrouver enfermé dans les schémas actuels de production.

III.3. Mouvements financiers

À l'échelle mondiale, la libéralisation du marché des capitaux et du marché financier devait fournir aux pays en développement un meilleur accès au financement des investissements (ONU, 2010, chapitres II et V). D'après les taux d'investissement en capital fixe, rien ne prouve qu'un volume accru des mouvements de capitaux soit associé à une hausse de l'investissement. Au contraire, depuis la libéralisation du compte de capital dans les années 1980, les mouvements de capitaux privés sont principalement des mouvements à court terme, qui accentuent la volatilité et les incertitudes ; cette situation a affaibli l'investissement à long terme pourtant nécessaire aux transformations structurelles et au développement.

L'APD, qui représente dans certains cas une part importante des ressources budgétaires dans les pays pauvres, a aussi été très instable, ce qui contribue à l'instabilité macroéconomique. Les réformes nécessaires peuvent être classées en deux catégories (Akyüz, 2009a) : 1) la prévention des crises et 2) les solutions aux crises.

i. Prévention des crises

Les mécanismes de prévention des crises sont essentiels pour réduire la vulnérabilité des pays en développement vis-à-vis de l'instabilité financière extérieure tout en préservant leur autonomie dans le choix des politiques nationales visant à déterminer leur rythme d'intégration commerciale. Trois mesures sont nécessaires (Akyüz, 2009a ; voir aussi ONU, 2009 et Ocampo, 2011) :

1. Établir des disciplines multilatérales efficaces en matière de politiques financières, macroéconomiques et de taux de change dans les pays importants.
2. Créer un système international de réserves de change qui ne soit pas basé sur une ou des monnaies nationales.

3. Instaurer une réglementation et une surveillance efficaces des marchés financiers et des mouvements de capitaux.

Pour atteindre le premier objectif, le système international doit imposer une discipline monétaire et financière aux pays émetteurs de monnaies de réserve. Les fortes variations des politiques macroéconomiques et des conditions financières dans les pays développés ont entraîné des cycles d'expansion et de ralentissement dans les pays en développement. « Les retombées internationales des politiques macroéconomiques, financières et de taux de change des pays avancés [...] sont bien plus destructrices que celles des politiques commerciales. Toutefois, contrairement au commerce, il n'existe pas de discipline multilatérale efficace en matière de mouvements de capitaux et de finance. » (Akyüz, 2009a, p. 14). Parce que les États-Unis, en tant que pays émetteur d'une monnaie de réserve, n'étaient soumis à aucune obligation, il n'existait pas de mécanisme, y compris au FMI, pour prévenir l'explosion des risques dans le secteur financier américain, dont l'échec a causé une crise mondiale.

Le deuxième aspect central de la prévention des crises est la réforme de fond du système des réserves. En effet, le système international de réserves de change dépendant de la monnaie nationale des États-Unis, les cycles d'expansion et de resserrement des liquidités subis par les pays en développement sont une conséquence des changements de politique des États-Unis visant à satisfaire leurs propres impératifs macroéconomiques. Le système est aussi fondamentalement instable en raison du *dilemme de Triffin*, qui oblige le pays émetteur d'une monnaie de réserve à accuser des déficits courants afin de fournir des liquidités pour soutenir le commerce mondial en pleine expansion. Ce système était basé sur la convertibilité du dollar en or à taux fixe ; c'est sans surprise qu'il s'est effondré en 1971, lorsque les États-Unis ont aboli la convertibilité par crainte d'épuiser leur stock d'or.

La crise asiatique de la seconde moitié des années 1990 a montré l'instabilité inhérente au système et la vulnérabilité des pays en développement vis-à-vis des mouvements financiers. Pour se protéger contre l'instabilité des mouvements financiers internationaux, les pays en développement ont constitué des réserves de change, une pratique qui a accentué l'instabilité existante puisqu'elle a financé les déficits accumulés par les États-Unis durant la période précédant la crise.

La crise actuelle a relancé le débat sur le droit de tirage spécial (DTS) du FMI comme moyen d'éviter que les liquidités mondiales ne dépendent du dollar des États-Unis. Même si l'utilisation plus fréquente du DTS suscite des problèmes techniques et de gouvernance qui doivent être résolus (ONU, 2010, 2012; Akyüz, 2009a), ce système est le plus approprié pour réduire la dépendance à une monnaie nationale et éliminer une source de déséquilibres entraînant des situations de crise.

Le troisième pilier de la prévention des crises est la réglementation efficace des marchés financiers et des mouvements de capitaux. La crise actuelle montre que les créances financières sont très vulnérables aux processus cumulatifs qui ne se corrigent que par des crises discontinues marquées par d'importantes perturbations politiques et sociales. Par ailleurs, l'instabilité financière provenant de grandes places financières a des retombées internationales négatives, tant durant les phases d'expansion que durant celles de ralentissement.

En pratique, l'application du principe de responsabilité commune mais différenciée dans la réglementation financière internationale reviendra à ne pas imposer aux pays en

développement le même degré de libéralisation des services financiers qu'aux autres pays au sein de l'OMC ; il faudra au minimum maintenir la méthode de la liste positive contenant les services internationaux à libéraliser. De plus, les pays en développement doivent protéger leur droit souverain de contrôler les mouvements de capitaux, comme prévu dans les statuts du FMI. Celui-ci (FMI, 2012) a récemment publié une *vue institutionnelle* sur la libéralisation et la gestion du compte de capital, dans laquelle ce droit était reconnu. Il sera indispensable pour les pays en développement de l'exercer, même si le FMI se montre généralement *hostile* (Gallagher, 2011, p. 12) aux outils de gestion du compte de capital depuis les années 1990.

ii. Solutions aux crises financières

Les crises financières ont occasionné d'énormes retours en arrière dans le monde en développement. Afin d'éviter de telles situations, des stratégies systématiques et équitables, qui n'existent pas dans le système international actuel, devront être adoptées afin de résoudre les crises internationales.

La stratégie standard a suscité des controverses. Les programmes du FMI prévoient de nouveaux apports de capitaux et imposent l'austérité au secteur public, principalement pour que les pays débiteurs continuent de rembourser leurs dettes auprès des créanciers privés étrangers. Ils imposent également que le compte de capital reste ouvert, même dans le cas d'importantes fuites de capitaux et d'importantes pertes de réserves. Ces programmes font reposer la charge de l'ajustement presque exclusivement sur les pays débiteurs. Le secteur public est fréquemment tenu d'assumer les dettes du secteur privé contractées à l'étranger qui comprennent souvent celles des filiales de sociétés étrangères établies dans le pays débiteur. Ainsi, les créanciers étrangers sont exemptés de la discipline du marché et font peser un risque moral sur les activités de prêt privé aux pays en développement.

L'objectif fondamental de la résolution des crises doit être de rendre aussi rapidement que possible aux pays touchés les moyens de reprendre leurs activités économiques, comme c'est le cas dans la résolution de crises dans le contexte national. Cette solution exigera de mettre en place des moratoires durant les phases de renégociation de la dette et de fournir des ressources pour couvrir les besoins essentiels du compte courant (Akyüz, 2009a). En plus de prévoir un moratoire, une solution axée sur la croissance devrait peut-être également comprendre des restrictions sur les mouvements de capitaux et sur les importations durant la période de règlement de la dette afin de préserver les réserves de change.

L'absence d'un mécanisme ordonné et non arbitraire de règlement de la dette souveraine est un obstacle important au développement. Les pays sont soumis à des procédures contentieuses qui bloquent leurs transactions économiques extérieures ; un mécanisme approprié de résolution des crises devrait donc inclure une suspension de ces procédures. Il est également nécessaire qu'il s'appuie sur des parties neutres, par exemple des groupes d'arbitrage constitués d'experts, comme dans la procédure de règlement des différends de l'OMC. Le rôle central que joue le FMI dans ce domaine est entaché de conflits d'intérêts puisque le FMI et la Banque mondiale, son organisation sœur, sont eux-mêmes des créanciers.

IV. RÉTABLISSEMENT DE LA MARGE D'ACTION NATIONALE

La stricte application des PAS et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) dans les pays en développement reposait principalement sur les marchés et les mesures incitatives privés pour s'attaquer aux problèmes sociaux et au sous-développement parce que la capacité d'autres institutions, en particulier des gouvernements, à s'en occuper était fortement mise en doute. Dans le cadre des OMD, les responsabilités des pouvoirs publics ont été limitées aux dépenses sociales dans la mesure où celles-ci concordaient avec les OMD. Or, ce cadre a aussi servi les politiques initiales consistant à abaisser les droits de douane et les taux d'imposition et à fixer des plafonds stricts en matière de déficit budgétaire, et a consacré l'importance accordée à la nécessité d'atteindre un niveau de compétitivité internationale et à l'ouverture progressive du compte de capital. Au sujet du partage des responsabilités découlant de cette situation, Nayyar (2011, p. 20) a écrit : « [e]n réalité, le fait de mettre l'accent sur le développement social signifiait que les gouvernements des PMA comptaient sur les ressources extérieures pour financer les dépenses dans les domaines sociaux, mais ne tiraient pas parti des ressources nationales pour financer les investissements dans les infrastructures, l'agriculture ou les activités productives. »

La déréglementation mondiale des marchés financiers a fait de ces derniers les principaux arbitres déterminant les résultats du marché réel, contrairement aux années 1950 et 1960. Le système économique de Bretton Woods a clairement fait du secteur réel, et non du secteur financier, le moteur principal de la croissance.

Depuis les années 1980, les politiques faisant la promotion de la création d'emplois, de l'expansion des échanges commerciaux et de la hausse de la production ont disparu de la liste des priorités internationales. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent dans l'exemple des négociations des APE avec l'UE, les ALE limitent généralement les possibilités qu'ont les autorités des pays en développement de consolider leurs industries avant d'étendre le commerce extérieur. Avec cela, le changement d'orientation en matière de politiques économiques de manière à donner aux marchés financiers privés un pouvoir décisif sur les décisions économiques en raison des politiques nationales et internationales de déréglementation financière a eu pour effet de réduire les ressources et les mécanismes publics servant à réagir aux cycles d'expansion et de récession. Par conséquent, les marchés financiers influent très fortement sur les prix des produits de base et l'accès au crédit.

La première utilisation du terme « marge d'action » dans un document officiel remonte à l'Accord d'Accra (paragraphe 16) de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED, 2008)⁴. À cette occasion, la marge d'action s'entend des retombées des règles et engagements internationaux. Une marge d'action est nécessaire afin de pouvoir adopter « les mesures qui s'imposent pour renforcer les capacités productives nationales et les technologies locales et de mettre en place les institutions et les mesures d'appui qui permettront de répartir les gains » (CNUCED, 2011, p. 45).

⁴ N.D.T. : Le terme anglais *policy space* qui est utilisé dans le paragraphe 16 de la Déclaration d'Accra a été traduit par le terme « autonomie ». Or, dans les documents suivants de la CNUCED, notamment l'Accord d'Accra, *policy space* est traduit par l'expression « marge d'action ».

⁵ Dans ce contexte, le terme « mise en œuvre » fait référence au degré auquel les États adhèrent aux obligations internationales, allant jusqu'à l'acceptation de recevoir des sanctions s'ils ne remplissent pas leurs obligations.

Deux facteurs restreignent la marge d'action des pays en développement : 1) les contraintes découlant des engagements internationaux et 2) les contraintes dues à la tendance générale d'ouverture à l'économie internationale. Dans une dynamique encourageant l'ouverture, ces deux facteurs sont bien évidemment liés. L'ouverture des économies qui dépendent des produits de base les rend, par exemple, plus vulnérables au caractère procyclique des prix internationaux. Les périodes de hausse des prix donnent à de nombreux pays exportateurs de produits de base la possibilité de contracter davantage de dettes extérieures, ce que bon nombre d'entre eux font. À l'inverse, pendant les périodes de baisse des prix des produits de base, ces économies dépendent davantage des conditions imposées par les programmes de prêt d'appoint des institutions financières internationales, qui le plus souvent restreignent leur marge de manœuvre dans le but de renforcer l'ouverture de l'économie internationale. Nissanke et Ferrarini (2004) proposent des contrats de dette variant d'un pays à l'autre en fonction des prix des produits de base comme mécanisme d'allègement de la dette *ex ante*.

IV.1. Engagements internationaux

La prise d'engagements internationaux relève de la décision souveraine des pays. En théorie, ces engagements défendent les valeurs du système multilatéral pour tous ses acteurs, même si certains en bénéficient plus que d'autres. En échange d'une renonciation partielle des pays à leur souveraineté, la réglementation mondiale leur fournit une protection contre tout traitement arbitraire en matière économique, notamment pour ce qui est de leurs exportations vers des marchés étrangers. La question des engagements internationaux devient problématique lorsque leur nature, leur application ou leur mise en œuvre⁵ est inéquitable, c'est-à-dire lorsqu'on attend de plus grands résultats et une plus grande contribution de la part des pays plus pauvres et plus faibles que des pays développés. En plus d'être un facteur d'inégalité entre les classes et les peuples, les réglementations inéquitables entre nations sont un obstacle au développement et à l'élimination de la pauvreté. « Il apparaît également que si les règles du jeu de l'économie mondiale contemporaine sont injustes, elles ne pourront que porter atteinte à la marge de manœuvre dans le choix des politiques, pourtant si importante pour le développement » (Nayyar, 2011, p. 20).

Dans le domaine du commerce, les pays développés ont continué d'octroyer des subventions agricoles. Non seulement les pays en développement disposent de moins de ressources pour allouer des subventions, mais ils se sont engagés à limiter les restrictions à l'importation de produits agricoles. Les pays qui ont récemment accédé à l'OMC ont été tenus de plafonner et d'éliminer les subventions agricoles. Les membres de l'OMC ont donc le droit d'imposer aux pays candidats à l'adhésion des conditions qu'eux-mêmes ne remplissent pas. La taille des économies, les marchés et le niveau de développement des pays membres sont très variables. Les pays en développement qui tentent de s'appuyer sur la tradition du traitement spécial et différencié (S&D) bien défini dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) ont eu du mal à ce que, comme convenu dans la Déclaration de Doha, « toutes les dispositions relatives au traitement spécial et différencié [soient] réexaminées en vue de les renforcer et de les rendre plus précises, plus effectives et plus opérationnelles » (OMC, 2001, par. 44).

⁵ Dans ce contexte, le terme « mise en œuvre » fait référence au degré auquel les États adhèrent aux obligations internationales, allant jusqu'à l'acceptation de recevoir des sanctions s'ils ne remplissent pas leurs obligations.

Il faut noter que dans la Déclaration du Millénaire (ONU, 2000, par. 13) les États membres de l'ONU ont déclaré : « Nous sommes résolus à mettre en place un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire. », ce qui a fait de l'équité un principe de base du système international. Lors de la mise au point des OMD, conçus en théorie sur la base de la Déclaration du Millénaire, le principe d'équité n'a pas été repris ; la cible 8A prévoit seulement de « [p]oursuivre la mise en place d'un système commercial et financier ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire ». Le fait de ne pas réussir à appliquer le principe d'équité au moment de créer, d'appliquer et de mettre en œuvre un système commercial et financier international basé sur des règles est une lacune manifeste du système international.

En cas de déséquilibres extérieurs, le système financier international ne prévoit que des ajustements applicables aux pays débiteurs, qui comptent principalement dans leurs rangs des pays en développement. Les séries de conditions sont au centre des programmes d'ajustement destinés aux pays débiteurs, ce qui a donné lieu à de nombreuses discussions au sujet de l'efficacité de l'aide à l'échelle internationale. Les séries de conditions auxquelles est subordonnée l'aide ont proliféré au titre des PAS, mis en place pour résoudre les crises de la dette que traversaient les pays en développement dans des années 1980. Les conditions imposées avaient une grande influence sur les politiques et stratégies de développement, au-delà de ce qui pouvait être considéré comme une préoccupation légitime des donateurs de prévenir le gaspillage des ressources fournies aux débiteurs dans le cadre des programmes d'ajustement. L'initiative menée par l'OCDE en faveur de l'efficacité de l'aide semblait dans un premier temps avoir pour but ambitieux de réformer le système des séries de conditions en vue d'établir un véritable partenariat entre donateurs et bénéficiaires et de favoriser l'appropriation par les pays de leurs programmes de développement.

Dans une perspective d'appropriation, les pays débiteurs ou bénéficiaires prennent les rênes pour décider et concevoir leurs propres programmes de développement. En pratique, la mise au point de nombreux programmes a, entre autres, consisté à aligner les politiques de ces pays à celles défendues par les institutions financières internationales (CNUCED, 2011). D'après les résultats formulés avec subtilité d'un précédent rapport de la Banque mondiale (Banque mondiale, 2004, p. xi) au sujet des DSRP : « La procédure de soumission des DSRP à l'approbation du Conseil de la Banque met à mal la notion d'appropriation. Les intervenants considèrent cette pratique comme une "mainmise de Washington" sur une stratégie soi-disant nationale ».

Les TBI, toujours plus nombreux, et la protection des investisseurs privés prévue par les ALE constituent une importante forme de restriction de la marge d'action. Les pays développés, notamment les États-Unis et les pays européens, ont exigé d'inclure la protection des investisseurs dans les ALE et les APE au moment de leur négociation. En vertu des TBI, les investisseurs privés peuvent porter plainte directement contre les États en cas de violation de leurs droits, ce qui est généralement interprété comme incluant les politiques ayant une incidence sur les bénéfices futurs escomptés. Cela donne aux parties privées, généralement des sociétés internationales, un immense pouvoir sur les politiques de leurs pays hôtes et même l'ascendant sur la responsabilité et les processus politiques nationaux. Bien que ces traités regroupent des pays développés et des pays en développement, il existe une asymétrie qui s'explique par trois facteurs : 1) les ressources plus limitées des pays en développement, 2) le nombre plus important de sociétés internationales établies dans des pays développés et 3) le plus grand besoin d'actions en faveur du développement dans les pays plus pauvres. Dans le cadre de ces traités, les pays en développement seraient soumis à des sanctions dans l'exercice

de leur politique publique, notamment s'ils imposaient des restrictions aux sorties de capitaux durant une crise de la balance des paiements (Montes, 2013a).

La communauté internationale doit reconnaître que ces disparités constituent des obstacles au développement et que tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement, ont besoin d'une certaine marge d'action. Il serait utile pour la société civile et les instituts de recherche internationaux d'analyser les tendances à l'aide d'indicateurs de ces asymétries.

IV.2. Nature et degré de l'ouverture économique

Le commerce international et l'investissement fournissent des avantages de taille aux pays en développement. Cependant, la nature et le degré de l'ouverture économique ont des conséquences directes sur la marge d'action dont disposent les autorités des pays en développement.

Dans les pays en développement, la libéralisation du compte de capital est à l'origine des plus importantes restrictions en matière d'utilisation d'instruments de politique. L'ouverture du compte de capital limite fortement les possibilités de recourir à des instruments de politique monétaire et de change. Dans les cas où il serait préférable de recourir à des politiques de change pour garantir la stabilité des taux et atteindre les objectifs en matière de commerce et de développement industriel national, un afflux soudain de capitaux étrangers peut dépasser la capacité des autorités monétaires à intervenir sur les marchés des changes. Lorsque le compte de capital est totalement ouvert, les autorités n'ont plus non plus la possibilité de recourir aux taux d'intérêt pour déterminer le volume de crédit disponible ou d'adopter des mesures anticycliques.

D'après les statuts du FMI, le contrôle des capitaux reste un droit souverain des États membres. Les pays membres y ont toutefois partiellement renoncé en concluant des TBI. Ils ont également abandonné de nombreux instruments de réglementation du compte de capital en acceptant les engagements contenus dans les PAS.

Dans de nombreux pays émergents, les autorités se sont montrées peu enclines à revenir aux instruments de gestion du compte de capital. Dans les années qui ont suivi les crises économiques de la fin des années 1990, les pays asiatiques ont davantage ouvert leur compte de capital (Akyüz, 2012a). Accepter l'appréciation des taux de change en ouvrant le compte de capital a certes permis à bon nombre de pays d'Amérique latine d'atteindre les objectifs d'inflation, mais cela au détriment des objectifs de croissance de la productivité, d'emploi et de développement industriel à moyen et long terme.

Lorsque le compte de capital des pays en développement est ouvert, le risque de leur accorder un prêt est plus grand, contrairement à l'idée très répandue selon laquelle l'ouverture minimise le risque en offrant aux prêteurs une meilleure garantie qu'ils recouvreront leurs créances. Comme la plupart des pays en développement ne peuvent pas emprunter à l'étranger dans leur monnaie nationale, « celle-ci tend à se déprécier pendant les périodes de récession, ce qui augmente le coût du service de la dette précisément au moment où la capacité de paiement est diminuée » (CNUCED, 2011, p. 46).

Les pays en développement doivent retrouver leur capacité à réglementer leur compte de capital. Parmi les instruments à disposition, ils utilisent les outils et politiques *macro-*

prudentiels pour protéger l'intégrité prudentielle de leur système financier national. Cependant, une part importante des mouvements de capitaux, comme les positions sur les portefeuilles dans les marchés boursiers nationaux et l'achat d'obligations nationales par des non-résidents, n'a pas lieu dans le système bancaire (même si les banques peuvent servir d'intermédiaires pour ces transactions) et n'est en général pas concernée par les activités de surveillance financière. De fait, puisque les précédentes crises de la balance des paiements ont débouché sur l'effondrement généralisé du secteur financier des pays en développement, il serait judicieux de recourir aux politiques macro-prudentielles non seulement à des fins prudentielles, mais aussi dans le but d'éviter d'alourdir l'endettement extérieur et de réduire le risque de crise de la balance des paiements. La surveillance macro-prudentielle ne couvre pas entièrement les situations dans lesquelles le secteur privé non bancaire national contracte des emprunts non durables de sources extérieures, comme cela était le cas lors des crises du cône Sud au début des années 1980 et des crises asiatiques des années 1990.

Le contrôle des capitaux est particulièrement important lorsque les pays sont touchés par une crise de la balance des paiements puisque les réserves internationales sont forcément limitées. Comme nous l'avons vu dans la section portant sur les solutions aux crises, les pays en développement doivent pouvoir imposer des moratoires ordonnés de la dette et avoir accès à des financements extérieurs lorsqu'ils se trouvent dans de telles situations.

À l'échelle internationale, une meilleure réglementation des marchés d'origine et une plus grande stabilité des taux de change et des taux d'intérêt dans les pays émetteurs de monnaie de réserve pourraient réduire de manière significative les tensions dues aux entrées massives de capitaux et faciliter la réglementation du compte de capital.

V. RESPONSABILITÉ DES MÉCANISMES INTERNATIONAUX DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

L'interdépendance économique mondiale impose de responsabiliser les mécanismes internationaux de gouvernance en matière de développement. Des théories basées sur la conviction que la libéralisation unilatérale sert l'intérêt des pays en développement et sur des déclarations au sujet de *règles du jeu équitables* ont souvent justifié la faible responsabilisation des pays développés en matière de développement réel.

V.1. Adaptation du système de voix et de représentation à la structure économique mondiale

Les réformateurs ont dépensé beaucoup d'énergie en défendant l'idée de modifier la répartition des voix et les structures de gestion dans les institutions internationales existantes. Dans ce domaine, même les initiatives généralement jugées nécessaires depuis longtemps sont difficiles à réaliser. L'ensemble de propositions de 2010 prévoyant de doubler les quotes-parts du FMI, qui comprenait notamment un transfert de 6 % du total des quotes-parts aux pays en développement et le renoncement de l'Union européenne à deux des 24 sièges totaux du Conseil d'administration au profit des pays en développement, piétine, ce qui constitue un obstacle pour les réformes supplémentaires à venir.

Dans les années 2000, il avait été estimé, principalement par des analystes travaillant pour les institutions de Bretton Woods (par exemple Kose et al., 2008), que les pays en développement s'étaient *désolidarisés* des pays riches. Cette vision laissait entendre que les pays en développement seraient moins vulnérables à un éventuel ajustement financier de taille après la période d'expansion rapide du crédit et de génération de déficits macroéconomiques⁶ que traversait l'économie américaine au milieu des années 2000. Or, les retombées immédiates et considérables de la faillite de Lehman Brothers subies par les pays en développement en 2008, qui se sont traduites par une contraction du commerce et des dépenses, ont remis en question la théorie du découplage économique sur laquelle la coordination et la coopération économique internationale s'appuient (Akyüz, 2012b). Depuis la seconde moitié de l'année 2013, il existe un nouveau risque provenant de la possible fuite des capitaux des pays en développement en raison de la fin des politiques d'assouplissement quantitatif aux États-Unis (Akyüz, 2013). Les pays en développement sont habitués aux inversions des mouvements de capitaux, qui se produisent après les périodes d'abondance de capitaux et causent des difficultés de balance des paiements à l'échelle internationale. Puisqu'ils subissent les effets négatifs des politiques purement nationales des pays développés, les mécanismes internationaux doivent, dans un objectif de bonne gouvernance, leur assurer d'être suffisamment entendus et représentés dans les institutions majeures comme le FMI.

Sans même parler de la nature cyclique de l'économie, sa structure a beaucoup changé ; les pays en développement occupent aujourd'hui une place plus importante dans la production et le commerce mondiaux. Ce n'est pas pour autant que la répartition des voix et du poids des pays membres dans les organisations internationales, en particulier dans les

⁶ L'idée que les pays en développement puissent être moins vulnérables a calmé les craintes selon lesquelles les consultations du FMI sur les politiques d'un État membre, les États-Unis, n'étaient pas suffisantes pour rééquilibrer ses déficits à temps et de manière ordonnée.

institutions de Bretton Woods, a été révisée. Par ailleurs, la hausse de la part des pays en développement dans l'économie mondiale aurait très bien pu être anticipée, puisqu'avec des taux de croissance plus hauts que les pays développés, les pays en développement allaient forcément finir par contribuer davantage au revenu mondial. En contribuant davantage à la production mondiale, certains pays, comme la Chine et l'Inde, sont en réalité en train de retrouver la part qu'ils représentaient dans l'économie mondiale des années 1500, avant la colonisation européenne (Montes et Popov, 2011). Les économies asiatiques n'ont pour l'instant pas retrouvé leur importance historique. En 1500, la production de la Chine représentait environ 20 % de la production mondiale, alors qu'elle atteint à peine 10 % aujourd'hui. Le revenu par habitant des principaux pays en développement reste au moins 25 % plus bas que celui des pays développés.

Les statistiques confirment qu'il faut accorder plus d'importance à la variable démographique lors de la mise au point de mécanismes de gouvernance économique mondiale. L'écart par habitant entre les pays en développement et les pays développés reste important, même dans le cas des pays qui affichent les meilleurs résultats. Un des arguments pour accorder plus de poids aux pays en développement dans la gouvernance mondiale est justement que le fait d'assurer la représentation de ceux qui ont le plus besoin de convergence contrebalance les connaissances insuffisantes de la communauté internationale pour réduire l'écart de développement par habitant.

La vraie question est de savoir si le système mondial aurait pu être structuré de manière que les pays en développement aient pu croître et réduire plus rapidement l'écart qui les sépare des autres pays. Récemment, des facteurs déstabilisateurs sont intervenus ; l'accès des pays en développement aux technologies modernes a notamment été davantage restreint par le biais de sanctions commerciales. De nombreux pays en développement qui avaient réussi à augmenter leur production manufacturière au cours des dernières décennies dépendent aujourd'hui de nouveau des envois de fonds de la part de leurs ressortissants émigrés et des exportations des produits de base (graphique 2), dont les prix sont volatils. Comme évoqué précédemment, il est inquiétant de voir que les exportations des pays en développement sont de moins en moins diversifiées depuis les années 1980, à une époque où les politiques de libéralisation et de déréglementation sont devenues primordiales. La plupart des produits finis sont toujours destinés aux pays développés.

Des réformes profondes visant à remédier aux faiblesses des structures de gouvernance internationale doivent d'abord régler le fait que de nombreux accords en vigueur violent des règles basiques de bonne gouvernance et de responsabilité politique. La répartition des votes dans les institutions de Bretton Woods, qui déterminent *en réalité* si les pays en développement ont accès à l'aide et au financement extérieurs, est en décalage par rapport à la structure de l'économie mondiale. Les réformes de 2008 sur les voix et les quotes-parts, qui ont finalement été ratifiées en mars 2011, ont conduit à une augmentation de seulement 2,7 % des voix pour l'ensemble des pays émergents et en développement. Si les pays en développement dont la croissance est plus rapide ont pu obtenir plus de voix, c'est parce que les pays en développement qui réussissent moins bien en ont désormais moins. Le nombre de sièges du Conseil n'a pas changé. Beaucoup d'experts et de pays en développement jugent ces réformes inadéquates (Bryant, 2008). Les débats continuent au sujet de la formule de calcul des quotes-parts, qui détermine quels sont les pays surreprésentés qui doivent renoncer à une partie de leurs voix. L'ajustement à la baisse du nombre de voix des pays européens a par ailleurs été controversé.

La crédibilité des institutions est mise à mal par la très forte influence des pays développés sur l'élaboration des normes de politiques. Par exemple, les programmes d'ajustement du FMI en République de Corée comprenaient des mesures visant à faciliter l'investissement étranger dans le pays, qui servaient les intérêts des principaux groupes industriels des États-Unis et d'Europe. De manière plus générale, c'est l'importance de ces intérêts qui explique pourquoi d'aucuns refusent de réglementer le compte de capital et sont favorables à la *libéralisation du commerce des services financiers* au niveau multilatéral.

V.2. Responsabilisation et représentation

Le G20, qui est devenu un forum informel de haut niveau où sont prises des décisions économiques mondiales pour trouver des solutions à la crise financière mondiale, constitue un test de ce que peut produire la participation accrue des pays en développement dans des processus mondiaux d'élaboration de réglementations et de politiques. En théorie, le rôle du G20 est équivalent à celui du Groupe des 8 (G8), à la différence que les pays en développement y prennent part. Ces deux groupes étant informels, ils n'arrêtent aucune décision officielle ; les décisions ne prennent effet que lorsqu'elles sont mises en œuvre par des instances officielles comme le conseil d'administration des institutions de Bretton Woods. En tant que forum informel, le G20 est censé faciliter la prise de décisions dans les organismes officiels existants. Même s'il n'a pas de secrétariat permanent, son programme s'étoffe et il a fait des propositions, volontaires ou sur demande, à des organisations internationales afin d'améliorer les mécanismes internationaux. Le développement, par exemple, figure désormais dans son programme (ODI, 2009). Lors de sa réunion qui s'est tenue au Mexique en juin 2012, le développement durable, la croissance verte, les changements climatiques, l'emploi, la dimension sociale de la mondialisation, la sécurité alimentaire, la lutte contre la corruption, le microcrédit et le financement pour tous, les marchés obligataires locaux et le commerce multilatéral faisaient partie des points à discuter en plus du redressement économique et de l'architecture financière. Cette réunion a eu lieu alors que la zone euro traversait une crise existentielle ; les États de la zone euro membres du G20 ont été invités à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver l'intégrité et la stabilité de la zone, améliorer le fonctionnement des marchés financiers et rompre la boucle de rétroaction entre les finances souveraines et les banques (présidence mexicaine du G20, 2012, paragraphe 6). Ces éléments revêtent un intérêt capital pour les pays de la zone euro. En parallèle au sommet du G20 se déroulaient le Business 20 (B20), un rassemblement de chefs d'entreprise des pays membres, et une réunion des ministres du travail.

Jusqu'à sa réunion d'avril 2009 à Londres, le G20 était parvenu à coordonner des programmes de sauvetage budgétaire et de dépenses en réaction à la crise. À l'heure actuelle, son programme de travail est flexible, variant en fonction des ambitions de la présidence, qui change chaque année. Dans l'intervalle, il n'y a pas eu de nouvelle avancée dans les sujets les plus pressants, à savoir la coordination de la reréglementation financière et le redressement économique, ce qui reflète les limites politiques auxquelles sont confrontées les autorités des pays développés. Si les chefs d'État et de gouvernement des pays en développement ont consciencieusement assisté aux réunions de ce groupe exclusif, ils ne se sont pas faits les fervents défenseurs des réformes systémiques.

Ainsi, de nombreux doutes existent quant au rôle que le G20 pourrait jouer dans un programme de réformes visant à rendre le système plus cohérent ou à corriger les inégalités dont pâtissent les pays en développement, même avec la participation des principaux pays en

développement. La représentation des pays en développement (pays émergents à revenu intermédiaire) au G20 est sujette à de nombreux débats.

En tant qu'équivalent conceptuel du G8, le G20 est une autre manière pour les autorités des pays développés de traiter de questions économiques avec les acteurs économiques importants en dehors des organes plus représentatifs, comme le Comité monétaire et financier international (CMFI). La gouvernance économique de l'après-Seconde Guerre mondiale telle qu'elle a été conçue a attribué ces questions au Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU, selon le principe que les questions de représentation et de responsabilités vont de pair. C'est pourquoi, le G20 a porté une attention particulière à créer des liens avec l'ONU.

De nombreuses propositions ont été faites concernant la création de nouveaux organismes censés corriger les faiblesses de la gouvernance internationale, par exemple un Conseil de coordination économique mondial appuyé par un groupe international d'experts, qui a été proposé par la commission dirigée par Joseph Stiglitz (ONU, 2010, p. 163). Une solution plus directe consiste à réformer et à consolider les institutions existantes, ce qui demandera que les pays qui ont le plus de poids économique renouvellent leur volonté d'utiliser ces organismes. Redonner à l'ECOSOC sa fonction de surveillance des instances et des mécanismes de gouvernance mondiale peut être un objectif clair du programme de développement au-delà de 2015.

V.3. Coopération Sud-Sud et coopération régionale

Comme nous l'avons en partie vu dans le premier chapitre de cette étude, l'interdépendance économique accrue se caractérise par des modèles de développement inégaux. Cette situation qui se détériore n'est pas durable, que ce soit du point de vue économique ou environnemental, et n'est pas viable non plus sur le plan politique sur le long terme (Vos et Montes, 2014 ; CNUCED, 2011 et ONU, 2010).

Le potentiel des relations économiques entre les pays en développement et de l'utilisation de mécanismes régionaux a suscité un nouvel intérêt, suivant dans les grandes lignes les idées de base du Système généralisé de préférences commerciales (SGPC). Lors des discussions concernant le SGPC, le besoin de mettre en place des politiques dans le cadre de la diversification de l'économie et du développement industriel pour accroître et diversifier le commerce des pays en développement a été reconnu (CNUCED, 2011, p. 98-99). Les mécanismes régionaux sont censés améliorer la coordination entre les économies régionales pour ce qui est de la gestion de l'investissement direct étranger (IDE), prévenir la concurrence contre-productive et faciliter la complémentarité des activités de production, bien que cela n'ait pas produit tous ses fruits. Le fait de réduire les obstacles techniques au commerce au niveau régional rendrait le commerce plus accessible aux petites et moyennes entreprises. Dans les pays en développement, il est aussi possible d'exploiter les économies d'échelle dans le domaine des crédits commerciaux, des assurances et d'autres services commerciaux, de favoriser le partage technologique régional entre pays ayant des niveaux de développement à peu près équivalents et de coordonner le développement des infrastructures dans le but de faciliter le commerce régional.

L'obstacle le plus important à l'intensification de la coopération régionale est la tendance, même si on prétend le contraire, à privilégier l'investissement et le commerce avec les pays développés. Les initiatives des États-Unis et de l'UE pour trouver des arrangements

commerciaux avec l'Afrique *en tant que région* ont fait ressortir les objectifs nationaux antérieurs d'extension de l'intégration régionale. Comme nous l'avons mentionné précédemment, un grand nombre de propositions venant de l'extérieur sont capables de nuire à l'intégration régionale. Par exemple, la clause de la nation la plus favorisée (NPF) figurant dans les APE s'appliquerait aussi aux pays européens si les pays africains convenaient de libéraliser davantage les échanges commerciaux entre eux. Les dispositions imposant aux pays de s'approvisionner en intrants auprès des pays développés, pour les textiles notamment, réduisent les possibilités d'intégration régionale. En 2011, l'Union africaine (Union africaine, 2011) a proposé que les avantages des régimes de préférences non réciproques soient accordés régionalement ou à tous les membres des unions douanières, indépendamment du niveau de développement des pays impliqués. L'objectif est de veiller à ce que le commerce soutienne les PMA et leurs groupements régionaux afin qu'ils accroissent leur faible capacité manufacturière. L'UE a par exemple demandé une dérogation à l'OMC pour accorder des préférences non réciproques à la Moldavie parce que cette dernière, étant le pays le plus pauvre d'Europe, ne dispose pas d'une force concurrentielle suffisante pour assumer les obligations réciproques d'un ALE avec l'UE. Une dérogation similaire a été faite pour les pays des Balkans occidentaux. Un document de référence du Centre Sud suggère que la proposition peut être compatible avec l'OMC soit par le biais d'une dérogation, soit par le recours à la clause d'habilitation.

Le risque que la croissance des pays en développement reste faible à cause de la crise mondiale pousse de plus en plus les pays en développement à trouver d'autres sources de croissance au moyen d'échanges commerciaux accrus entre les pays du Sud et de la coopération régionale. Il est logique qu'une réorientation des stratégies de croissance vers une forte dépendance à la demande intérieure (et non aux exportations) stimule le développement des relations Sud-Sud ainsi que le commerce et l'investissement régionaux, car les marchés les plus accessibles pour les produits provenant réellement des pays en développement sont ceux des autres pays en développement.

VI. CONCLUSION

Bien que les pays en développement soient les principaux acteurs de leur développement, leur prospérité économique dépend en grande partie de l'économie internationale. Deux aspects du système international peuvent être des obstacles au développement : 1) les mécanismes institutionnels internationaux inexistant, déficients ou illogiques et 2) les restrictions imposées sur les politiques nationales découlant de la prolifération d'obligations et de réglementations internationales. Dans ce document, nous avons défendu l'idée que la coopération internationale pour réduire la pauvreté n'est pas suffisante. C'est une approche de la coopération pour le développement qui peut être trompeuse.

Concernant les mécanismes internationaux, la présente étude a montré qu'il était nécessaire de :

1. Renforcer les mécanismes de financement compensatoire pour les pays en développement dépendant des produits de base ;
2. Renforcer le traitement spécial et différencié dans les règles de l'OMC et étendre le principe de non-réciprocité dans les accords commerciaux, y compris dans les ALE, afin que les pays en développement puissent diversifier davantage leurs économies nationales ;
3. Redonner aux pays en développement une latitude pour décider des droits de douane dans la mesure du raisonnable afin qu'ils puissent relever ou abaisser leurs droits de douane en fonction des besoins en développement de secteurs spécifiques, plutôt que d'arrêter des taux consolidés permanents ;
4. Mettre au point des dispositifs afin de limiter la probabilité et l'ampleur des crises financières internationales ;
5. Instaurer des mécanismes ordonnés, équitables et internationaux pour résoudre les crises financières internationales et les crises de la dette.

Dans le domaine de la protection et du renforcement des politiques nationales dans les pays en développement, la présente étude a, entre autres, présenté les propositions suivantes :

1. Réviser la structure des engagements internationaux afin de responsabiliser davantage les pays développés en ce qui concerne les obligations internationales et les restrictions dans le domaine des subventions nationales, les séries de conditions imposées pour l'octroi de l'aide et les ajustements macroéconomiques sur la base des principes d'équité et des responsabilités communes mais différenciées. Le domaine le plus problématique est celui des subventions agricoles des pays développés ;
2. Réformer les modalités prévues dans les TBI et les ALE limitant la capacité des pays en développement à modifier leurs politiques et leurs réglementations d'une manière qui peut avoir des conséquences sur les profits escomptés des investisseurs étrangers ;
3. Redonner aux pays en développement le pouvoir de réglementer leur compte de capital.

Un des problèmes du système économique international est que les organes décisionnels les plus importants des institutions-clefs, comme le FMI, ne donnent pas suffisamment de voix et d'influence aux pays qui sont les plus concernés par leurs actions. Une initiative qui a été lancée, mais qui se heurte à de forts blocages politiques, consiste à

adapter le nombre de voix à la structure économique actuelle. Même le G20, qui inclut des pays en développement importants, n'a pas réussi à avancer.

À l'approche de 2015, année qui devrait voir la réalisation des OMD, il est généralement admis qu'« [i]l est indispensable de proposer un cadre pour l'après-2015, ne serait-ce qu'à titre de référence » (Nayyar, 2011, p. 12). Que devrait contenir ce cadre ? La communauté internationale saisira-t-elle l'occasion d'entamer un processus qui, il est vrai, durera des années, pour venir à bout des obstacles au développement dans le système économique international ?

BIBLIOGRAPHIE

- 📖 Akyüz, Y. (2008). « Global Rules and Markets : Constraints over Policy Autonomy in Developing Countries ». Working Paper no. 87. Policy Integration and Statistics Department, OIT (Organisation internationale du travail), Genève, juin 2008.
- 📖 _____ (2009a). « Mesures en réaction à la crise financière mondiale : Questions-clés pour les pays en développement ». Document de recherche 24. Centre Sud, Genève, mai 2009.
- 📖 _____ (2009b). Industrial tariffs, international trade, and development. In *Industrial Policy and Development*, Cimoli, M., Dosi, G. et Stiglitz, J., eds. Oxford et New York : Oxford University Press.
- 📖 _____ (2012a). « The Boom In Capital Flows To Developing Countries : Will It Go Bust Again ? ». *Ekonomi-tek* 1(1), p. 63–95.
- 📖 _____ (2012b). « Peut-on parler d'un essor exceptionnel du Sud ? ». Document de recherche 44. Centre Sud, Genève, mars 2012.
- 📖 _____ (2013). « Le vrai-faux retour de la croissance dans les pays en développement après la crise financière ». Document de recherche 48. Centre Sud. Genève, juin 2013.
- 📖 Banque mondiale (2004). « L'initiative de la stratégie de réduction de la pauvreté. Une évaluation indépendante du soutien de la Banque mondiale ». Département de l'évaluation des opérations de la Banque mondiale. Washington DC, Banque mondiale. Consultable à l'adresse : [http://Inweb90.worldbank.org/oed/oeddoclib.nsf/b57456d58aba40e585256ad400736404/4c2ef2d92e1f10d585256f1800723e8f/\\$FILE/prsp_french.pdf](http://Inweb90.worldbank.org/oed/oeddoclib.nsf/b57456d58aba40e585256ad400736404/4c2ef2d92e1f10d585256f1800723e8f/$FILE/prsp_french.pdf), consulté le 20 septembre 2012.
- 📖 Bryant, R.A. (2008). « Reform of IMF Quota Shares and Voting Shares : A Missed Opportunity ». Disponible en ligne : http://ces.univ-paris1.fr/membre/Cudeville/pdf/pdf%20L3/0409_imf_bryant.pdf (consulté le 28 novembre 2012)
- 📖 Bulíř, Aleř et A. Javier Hamann (2003). « Aid Volatility : An Empirical Assessment ». IMF Staff Paper. 50(1).
- 📖 Bulíř, A. et Lane, T. (2004). « Aid and Fiscal Management ». In *Helping Countries Develop : The Role of Fiscal Policy*, S. Gupta, B. Clements, et G. Inchauste, eds.. Washington : FMI, p. 422-451.
- 📖 Centre Sud (2007). « La Dimension du Développement dans les Négociations sur l'Agriculture », Rapport sur les politiques 7. Centre Sud, Genève.

- 📖 _____ (2010). « APE : Le modèle de développement inadapté à l’Afrique et les solutions alternatives ». Document analytique SC/TDP/AN/EPA/23, Genève, mars 2010.
- 📖 CEPALC (Commission européenne pour l’Amérique latine et les Caraïbes) (2010). *Latin America and the Caribbean in the World Economy, 2009-2010*. Publication des Nations Unies. Numéro de vente E.10.II.G.5.
- 📖 Chang, H-J. (2003). *Kicking Away the Ladder – Development Strategy in Historical Perspective*. Londres : Anthem Press.
- 📖 CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement) (2008). « Déclaration d’Accra. » Douzième session de la CNUCED. Genève, CNUCED.
- 📖 _____ (2009) *Les pays les moins avancés 2009 : L’État et la gouvernance du développement*. Genève. Numéro de vente F.09.II.D.9.
- 📖 _____ (2010). *Les pays les moins avancés rapport 2010 : Vers une nouvelle architecture internationale du développement pour les PMA*. Genève. Numéro de vente F.10.II.D.5.
- 📖 _____ (2011). « Mondialisation et développement : Vers des trajectoires de développement durable et équitable ». Rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. CNUCED Genève.
- 📖 Erten, B. et J. A. Ocampo (2012). « Super-cycles of Commodity Prices since the Mid-nineteenth Century ». DESA Working Paper No. 110. ST/ESA/2006/DWP/24. Département des affaires économiques et sociales de l’ONU, février 2012.
- 📖 FAO (Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture) (2010). « L’état de l’insécurité alimentaire dans le monde : Combattre l’insécurité alimentaire lors de crises prolongées. Rome : FAO.
- 📖 FMI (Fonds monétaire international) (2012). « The Liberalization and Management of Capital Flows : An Institutional View ». Washington DC. FMI. 14 novembre 2012.
- 📖 Gallagher, K. (2011). « The IMF, Capital Controls and Developing Countries ». In *Economic and Political Weekly*, vol. xlvi, no. 19, 7 mai 2011.
- 📖 Hill, R. V. (2005). « Assessing Rhetoric and Reality in the Predictability of Aid ». Human Development Report Occasional Paper 2005/25. New York : UNDP. 30 November 2004.
- 📖 Izquierdo, A., Romero, R., Talvi, E. (2007). « Booms and Busts in Latin America : The Role of External Factors ». Working Paper 631, IADB Research Department.

- 📖 Kharas, H. (2008). « Measuring the cost of aid volatility ». Wolfensohn Center for Development Working Paper, No. 3. Washington, DC : The Brookings Institution.
- 📖 Khor, M. (2012). « À Rio+20, un coup de projecteur a été jeté sur le problème alimentaire ». SouthViews. Centre Sud. Genève. Juillet 2012.
- 📖 Kose, A., C. Otrok, et E. Prasad (2008). « Global business cycles : Convergence or decoupling ? » National Bureau of Economic Research, NBER Working Paper No. 14292. Octobre 2008.
- 📖 Kumar, Manmohan (1988). « The Stabilizing Role of the Compensatory Financing Facility : Empirical Evidence and Welfare Implications ». FMI Working Paper No. 88/108. Washington DC, 21 décembre.
- 📖 Lewis, Sir Arthur (1979). « The Slowing Down of the Engine of Growth ». Discours de réception du Prix de la banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel de 1979. Consultable à l'adresse : http://www.nobelprize.org/nobel_prizes/economic-sciences/laureates/1979/lewis-lecture.html (consulté le 20 septembre 2012).
- 📖 Montes, M.F. et V.V. Popov (2011). « Bridging the Gap : A New World Economic Order for Development? ». In *Aftermath : A New Global Economic Order?* Craig Calhoun et Georgi Derluguian (eds.) New York : Social Science Research Council et New York University Press, p. 119-148.
- 📖 Montes, M.F. (2013a). « Capital Account Regulations and Investor Protections in Asia ». Rapport sur les politiques 15, Centre Sud, Genève, janvier 2013.
- 📖 _____ (2013b). « Obstacles to Development in the International Economic Architecture ». Background Paper, *Rapport européen sur le développement 2013*. Bruxelles : Commission européenne. Disponible en ligne https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/erd-research-montesfinal-20130101_en.pdf (consulté le 20 septembre 2013).
- 📖 Nayyar, D. (2011). « Les OMD après 2015 ». Document de recherche 38. Genève : Centre Sud.
- 📖 Niskanke, M. et Ferrarini, B. (2004). « Debt Dynamics and Contingency Financing : Theoretical Reappraisal of the HIPC Initiative ». In *Debt Relief for Poor Countries*, T. Addison, H. Hansen, et F. Tarp, eds. Basingstoke : Palgrave-Macmillan.
- 📖 Ocampo, J.A. et M. A. Parra (2006). « The Dual Divergence : Growth Successes and Collapses in the Developing World since 1980 ». DESA Working Paper No. 24. ST/ESA/2006/DWP/24. Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. juin 2006.
- 📖 Ocampo, J.A. (2011). « A Development-Friendly Reform of the International Financial Architecture ». *Politics & Society*, septembre (39), p. 315-330.

- 📖 ODI (Overseas Development Institute) (2009). A Development Charter for the G-20. Londres : Overseas Development Institute.
- 📖 OMC (Organisation mondiale du commerce) (2001). Déclaration ministérielle de Doha. Consultable à l'adresse : https://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min01_f/mindecl_f.htm (consulté le 4 mai 2016).
- 📖 ONU (Organisation des Nations Unies), Assemblée générale (2000). « Déclaration du Millénaire ». A/RES/55/2. New York. 8 septembre 2000.
- 📖 ONU (Organisation des Nations Unies) (2003). *The Monterrey Consensus*. The final text of agreements and commitments adopted at the International Conference on Financing for Development, Monterrey, Mexico, 18-22 March 2002. Consultable à l'adresse : <http://www.un.org/esa/ffd/monterrey/MonterreyConsensus.pdf> (consulté le 5 juin 2013)⁷.
- 📖 _____ (2005). *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2005 : Financement du développement*. Numéro de vente F.05.II.C.1.
- 📖 _____ (2008). *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2008 : Vaincre l'insécurité économique*. Numéro de vente F.08.II.C.1.
- 📖 _____ (2009). Report of the Commission of Experts of the President of the United Nations General Assembly on Reforms of the International Monetary and Financial System. 21 septembre 2009. Consultable à l'adresse : http://www.un.org/ga/econcrisissummit/docs/FinalReport_CoE.pdf, consulté le 25 novembre 2012.
- 📖 _____ (2010). *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2010 : De nouveaux outils pour le développement*. Numéro de vente F.10.II.C.1.
- 📖 _____ (2011). *Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : Le partenariat mondial pour le développement : l'heure est aux résultats. Huitième objectif du Millénaire pour le développement*. New York : Nations Unies.
- 📖 _____ (2012). *Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport de 2012*. New York : Nations Unies.
- 📖 _____ (2013). *MDG Gap Task Force Report 2013: The Global Partnership for Development: The Challenge We Face*. Publication des nations Unies. Numéro de vente E.13.I.5, ISBN 978-92-1-101278-1.
- 📖 Présidence mexicaine du G20 (2012). G20 Leaders Declaration. Consultable à l'adresse : <http://g20.org/English/Documents/PastPresidency/201512/P020151225642876170923.pdf> (consulté le 28 November 2012).

⁷ N.D.T. : La version en français du Consensus de Monterrey est disponible dans le Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement : <http://www.ipu.org/splz-f/ffd08/monterrey.pdf>

- 📖 Robe, Michel A. et Stephane Pallage (2001). « Foreign Aid and the Business Cycle ». *Review of International Economics* 9(4), novembre, p. 641-72.
- 📖 Ros, J. (2005). « Divergence and growth collapses : Theory and empirical evidence ». In *Beyond Reforms, Structural Dynamics and Macroeconomic Vulnerability*, José Antonio Ocampo, ed. Stanford, CA: Stanford University Press, p. 211-23.
- 📖 Vos, Rob et Manuel F. Montes (2014). *Retooling Global Development and Governance*. Londres : Bloomsbury Academic.
- 📖 Union africaine (UA)(2011). « Proposal for a Common and Enhanced Trade Preference System for Least Development Countries (LDCs) and Low Income Countries (LICs), Rev. 1 ». Union africaine. Consultable à l'adresse : http://au.int/en/sites/default/files/documents/29806-doc-ti6204_e_original_preferences_rev_1.pdf (consulté le 29 November 2012).⁸

⁸ N.D.T.: Seule la proposition de base non révisée a été traduite en français. Elle est consultable à l'adresse : www.au.int/en/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/26498-wd-ti6204_f-1_-_td11.doc



CENTRE SUD

**Chemin du Champ d'Anier 17
PO Box 228, 1211 Genève 19
Suisse**

Tél. : (+41 22) 791 8050

Fax : (+41 22) 798 8531

Email : south@southcentre.int

Site Internet :

<http://www.southcentre.int>

ISSN 1819-6926